



# Club de l'Amitié de Montchat

## Activité Pédestre

Séjour randonnée du lundi 22 au vendredi 26 juin 2026

## La Châtaigneraie



**La Châtaigneraie** est un village vacances de 72 chambres classé 4 étoiles sis dans un parc de 7 hectares situé près du village de Maurs dans le Cantal, entre Lot et Aveyron.



### Hébergement et repas :

- ◆ Hébergement en chambre double (voire triple si souhait) avec sanitaire complet.
- ◆ Supplément chambre individuelle (48 €) ; Nombre limité à 10.
- ◆ Pension complète du repas du lundi soir au déjeuner du vendredi (vin à discrétion, café-boisson chaude).
- ◆ Panier repas lors des randonnées.
- ◆ Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni.
- ◆ Animation en soirée.
- ◆ Libre accès à la piscine intérieure, spa, sauna, salle de sport.

**Coût estimé du séjour (5 jours) entre 580 € et 600 €.**

(Comprend le voyage en car qui reste sur place à notre disposition).

|            | Chèque de : | Date limite                                     |
|------------|-------------|-------------------------------------------------|
| 1° acompte | 200 €       | 27/11/2025 (rando Mont d'Or)                    |
| 2° acompte | 200 €       | 05/02/2026 (rando de Violay) - <b>IMPERATIF</b> |
| Solde      | à définir   | 07/05/2026 (rando de La Roche Vineuse)          |

*Voir les conditions de remboursement sur la deuxième feuille*

**Pour tout contact :**

**Mathilde Laverdure, 108 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon** ou à déposer dans ma boîte aux lettres, ou à remettre dans le car lors des randos.

**Renseignements : Mathilde Laverdure 06.60.03.81.27**



# *Club de l'Amitié de Montchat*

## Activité Pédestre

### Conditions de remboursement en cas d'annulation - Séjour La Châtaigneraie Juin 2026

➤ S'inscrire c'est s'engager, sauf cas de force majeure :

**1. Jusqu'à FIN FEVRIER :**

- Remboursement des acomptes.

**2. Au-delà :**

- Remboursement par l'assurance du club de vacances uniquement sur la partie « hôtellerie/restauration » (*si prévu dans les conditions de l'assurance annulation comprise dans le prix du séjour*).
- Le reste à charge du participant comprend les frais administratifs, les frais de transport et les frais de reconnaissance des randonnées.

-----